

L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ

Février 2025



Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité (chef de file)
- Plusieurs documents et stratégies cadres :
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
 - Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
 - Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)
 - Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides
 - Plan vert
- Des Organismes Associés (OA) :
 - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) = rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs
 - Île-de-France Nature = rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels et de reconquête de la nature en ville



©Calopteryx splendens_ARB IDF

Récapitulatif des aides régionales en faveur de la biodiversité

Dispositifs	Type des projets	Modalités financières
« Création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées » - Lien	Lutte contre les îlots de chaleur urbains , par la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école et places publiques Toitures végétalisées de + de 15 cm de substrat	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 250 000 € / taux 50 ou 60 % des dépenses éligibles
« Stratégie Eau et milieux aquatiques et humides » - Lien	Gestion intégrée des EP et maîtrise du ruissellement , par la renaturation de berges/milieux aquatiques, désimperméabilisation et végétalisation des cimetières, parkings, voiries . Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 400 000 € / 50 % <u>Fonctionnement</u> : Jusqu'à 40 000€ par an / 50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
« Pour la reconquête de la biodiversité en IDF » - Lien	Projets contribuant à la préservation, restauration et valorisation des espèces, milieux naturels et réservoirs de biodiversité . <i>Ex : plantations de haies, restauration de milieux, déclinaison trame verte/bleue/noire/blanche, création d'habitats, ABC, sensibilisation...</i>	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 200 000 € / 70 % <u>Fonctionnement</u> : Jusqu'à 20 000€ / 50%
« Restauration de continuités écologiques terrestres » (AMI) - Lien	Accompagnement technique en amont pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres d'envergure régionale	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 500 000 € / 70%
« Plan vert : la nature partout et pour tous » (Coordination IDFN) - Lien	Création/amélioration d'espaces verts ouverts au public.	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 1 m € / 40 à 60 %
1 000 mares en IDF » - Lien	Projets de création et restauration de mares sur tout le territoire Francilien en lien avec préconisations techniques de la SNPN	<u>Investissement</u> : Jusqu'à 5 000 € pour la création et 2 500 € pour la restauration / 80 %



❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

→ Résumé

Objectifs: Ce dispositif vise à accompagner les **projets de création et restauration de mares sur tout le territoire Francilien**. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, restaurer les zones humides et recréer la trame verte et bleue.

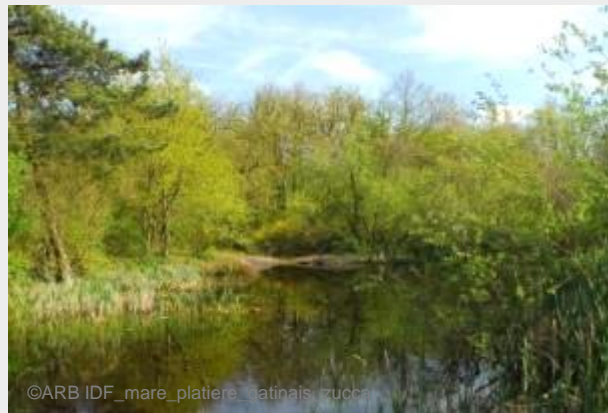
- Actions de **création de mare** : travaux de création de mare et réseaux de mares sur le territoire;
- Actions de **restauration de mare** : travaux de restauration visant à préserver et à réhabiliter des écosystèmes naturels fonctionnels et diversifiés favorables à la biodiversité sauvage;
- **Études pré-opérationnelles** associées aux travaux de création et restauration : réalisation d'un diagnostic préalable et études associées.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements ; Associations.

Modalités financières (investissement) :

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	80% max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare*	2 500€ / mare*

*Les maîtres d'ouvrages proposant des **actions sur plusieurs mares** à l'échelle de leur territoire sont invités à ne **déposer qu'un seul dossier** regroupant l'ensemble des mares.



©ARB IDF_mare_platiere_catinajs_zuchr

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

→ Préconisations techniques

/!\ L'éligibilité technique des projets est conditionnée au respect des **préconisations techniques de la Société Nationale de Protection de la Nature** :

- Création de mares <https://oasis-climat.com/creer-une-mare>
- Restauration de mares : <https://oasis-climat.com/restaurer-et-entretenir-une-mare>



©SNPN - F. Mallard, 2023 : étude de la flore avant création de mare

AMONT PROJET

- **Chaque projet** de création, restauration ou simple entretien de mare, **est particulier** et doit s'adapter au contexte, aux usages, et aux enjeux écologiques spécifiques du site et du paysage dans lequel il s'inscrit.
- La sélection de l'emplacement est essentielle. Un **travail d'observation accru du terrain** doit être mené afin d'identifier un **site approprié en tenant compte de facteurs terrains** : topographie, nature du sol, hydrologie naturelle, végétaux et milieux naturels alentours, exposition au soleil, proximité de zones humides, accès à l'eau, enjeux de sécurité, pollutions...
- Une **phase de diagnostic terrain est toujours préconisée**, en vue d'évaluer la faisabilité du projet et notamment **l'état de la biodiversité existante**. Les éléments à étudier et le mode de collecte des données peut varier selon l'envergure du projet (observations opportunistes, expertise interne, prestataire externe).

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

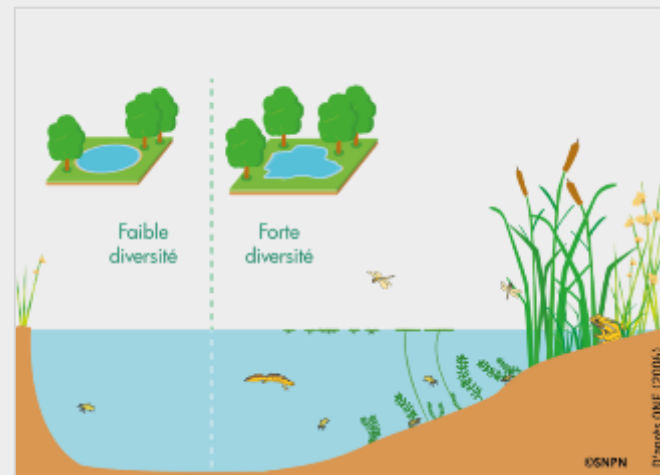
→ Préconisations techniques

CREATION

Diverses préconisations techniques sont disponibles en vue de mener un projet qualitatif et pérenne.

Quelques exemples :

- **Choix de l'emplacement** : site en point bas, site ensoleillé avec zones d'ombre, distance min aux arbres (3 à 5m), éviter les zones proches de routes (perturbation, écrasement, pollution)
- **Aspects réglementaires**
- **Conception et dimensions** : profondeurs variables, forme naturelle / sinueuse, berges en pente douce
- **Planification** : réalisation de chantiers en fin d'été / début d'automne,
- **Étanchéité** : matériaux naturels (argile, marne), ou bâche plastique type EPDM (2mm min) selon diagnostic de terrain préalable
- **Activation** : remplissage et colonisation faune/flore naturelle à privilégier, création de micro-habitats naturels (tas de bois, tas de pierres, haies,...)
- **Suivi et valorisation** : inventaires, sciences participatives, panneaux



©SNPN – Chantier avec imperméabilisation par bâche et membranes

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

→ Préconisations techniques

RESTAURATION

La restauration de mares peut être nécessaire en cas de : prolifération de végétaux; envasement; défaillances de tenue de l'eau; présence de polluants; prolifération d'espèces exotiques envahissantes. **Dans ces contextes seulement** les projets de restauration de mare seront considérés éligibles.



- Un **diagnostic de l'état de conservation de la mare doit alors être réalisé** (amphibiens, odonates, flore aquatique)
- Eviter toute intervention au printemps (périodes de reproduction) et **privilégier l'automne**
- **Intervenir de manière partielle** (sur 1/3 à 2/3 de la mare max)



❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »



INELIGIBILITES : Sont considérés comme **inéligibles les projets** :

- de restauration et curage de mares pour seule ambition **d'entretien esthétique et paysager**;
- prévoyant **l'introduction de poissons** dans la mare et/ou un **transport d'amphibiens** (espèces protégées);
- entraînant une **artificialisation** de milieux naturels, agricoles et forestiers;
- prévoyant des **abattages** d'arbres, sauf si justification étayée (phytosanitaire, sécurité, équilibre écologique)
- intégrant la plantation **d'espèces exotiques envahissantes**

→ Dépôt de projets

Avant dépôt:

- **Lire les documents cadrant du dispositif** : [Règlement d'intervention](#) (conditions d'éligibilité, types de projet), [Cahier des charges](#) (attendus, liste des pièces techniques et administratives, ressources bibliographiques)
- **Plateforme de dépôt** : mesdemarches.iledefrance.fr
- **Calendrier** : Déposer avant tout démarrage des études/travaux.
- [Page web](#)

Contacts et Ressources

Contacts :

- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Îlots de fraîcheur, Reconquête de la Biodiversité, AMI continuités écologiques, 1000 mares en Île de France
- eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- planvert@iledefrance-nature.fr → Dispositif Plan Vert (Île-de-France-Nature)

Ressources :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE : [Référentiel SRCE](#)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité SRB : [Page web SRB](#), [Rapport Complet CR Nov 2019](#)
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Dossier de presse](#)

→ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**